



**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 21 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sauveur, sous la présidence de Mme Chantal ROUX, Maire de Saint-Sauveur.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 9  
Conseillers représentés : 0  
Conseillers absents : 2  
Conseillers votants : 9

**Etaient présents :** Mme Chantal ROUX (Maire), M. Patrick FLIPPE (1<sup>er</sup> Adjoint), M. Bernard RIVES (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Mme Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Mme Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Mme Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale), Mme Edith RIVAIL (Conseillère Municipale) et M. Claude ROUX (Conseiller Municipal).

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** M. René YARIC (3<sup>ème</sup> Adjoint) et M. Pierre-Emmanuel PASCAL (Conseiller Municipal).

Mme Chantal ROUX, Maire, ouvre la séance à 19 h 52.

**Secrétaire de séance :** Mme Suzanne GUERIN.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal du 9 décembre 2021 qui est adopté à l'unanimité.

**1 - Délibération n° 01/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021**

Madame le Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion du budget dressé par le Receveur Municipal au titre de l'exercice 2021.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et celles du Compte de Gestion du Receveur Municipal, considérant que toutes les opérations sont régulièrement justifiées pour le budget, statuant sur toutes les opérations passées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

## 2 - Délibération n° 02/2022 : Approbation du Compte Administratif 2021

Mme le Maire présente le Compte Administratif de la Commune relative à l'année 2021, puis conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle quitte la salle de réunion.

Sous la présidence de M. Patrick FLIPPE, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement: l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	+31 871,18€		-65 087,04€		-33 215,86€
Fonctionnement	+240 748,25€		+49 351,27€		+290 099,52€
Total	+272 619,43€		-15 735,77€		+256 883,66€

Délibération votée à l'unanimité soit 8 (huit) voix pour.

## 3 - Délibération n° 03/2022 : Affectation du Résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : +31 871,18€ (A)  
(dont l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire : + 890,00 € (dissolution ASA Canal du Villaret)  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : +240 748,25€ (B)  
(dont l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire : + 521,68 € (dissolution ASA Canal du Villaret)

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -65 087,04€ (C)  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : +49 351,27€ (D)

### Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
En dépenses pour un montant de : 0,00€  
En recettes pour un montant de : 0,00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : +33 215,86€  
(A+C)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	+ 33 215,86€ (E)

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	+ 256 883,66€ ((B+D)-E)

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

#### 4 - Délibération n° 04/2022 : Demande de subventions : Acquisition d'un tracteur, d'une étrave, d'une balayeuse et de chaines pour la neige

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que le matériel existant pour le déneigement est vieillissant et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Aussi, le projet porte sur l'acquisition d'un tracteur, d'une étrave, d'une balayeuse et de chaines pour la neige.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre :

- Conseil départemental	30 000 €
- Région (Fond régional d'aide aux communes)	15 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant	Taux
tracteur	77 000,00 €	Conseil départemental	30 000,00 €	29%
étrave	13 800,00 €	Région	15 000,00 €	15%
balayeuse	6 200,00 €	Commune	57 028,11 €	56%
chaines	5 028,11 €			
<b>TOTAL</b>	<b>102 028,11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>102 028,11 €</b>	

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

#### 5 - Délibération n° 05/2022 : Création- Suppression d'emploi

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il est proposé :

- la suppression de deux emplois (adjoint technique et adjoint technique principal 2ème classe), permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création de deux emplois (adjoint technique principal 2ème classe et adjoint technique principal 1ère classe), permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 mars 2022 :

Commune de Saint-Sauveur				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
Accueil	Adjoint administratif	C	1	17,5 heures
Agent technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique	C	1	6 heures

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

#### **6 - Délibération n° 06/2022 : Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la Commune de Saint-Sauveur**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.

Les noms attribués à l'ensemble des voies communales sont mentionnés sur la liste en annexe du procès-verbal.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

#### **7 - Délibération n° 07/2022 : Approbation de la 1ère Charte Forestière de la Communauté de communes de Serre-Ponçon**

En 2020, la Communauté de communes de Serre-Ponçon s'est engagée dans l'élaboration de sa 1ère charte forestière pour construire un programme d'actions pluriannuel, prenant en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Cette démarche a mobilisé les partenaires, et l'ensemble des communes du territoire, via un processus de concertation, qui s'est terminé en fin d'année 2021, par un dernier comité de pilotage.

La charte forestière de territoire a ainsi permis d'identifier 12 actions à réaliser sur la période 2022-2026 :

- Opérations foncières forestières
- Schéma de desserte
- Plan de massif DFCI
- Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts
- Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus
- Accueil raisonné des publics en forêt
- Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts
- Formation et rencontres thématiques
- Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction

bois et le bois énergie

- Parcours de l'élève sur la forêt et le bois de la maternelle au lycée
- Animation du programme d'actions de la charte forestière
- Accompagnement à l'élaboration de conventions entre partenaires pour faciliter la coopération (thème : biodiversité, tourisme, sylvopastoralisme).

Le budget prévisionnel de ce programme d'action s'élève à 675 550 € sur 5 ans.

Les membres du comité de pilotage, dont la commune d'Embrun, ont ainsi été sollicités par courrier de la Communauté de communes de Serre-Ponçon du 20 décembre 2021 pour connaître leur intention de signer la charte forestière en mars 2022 et leur demandant d'adresser à la collectivité la décision prise par leur entité décisionnelle.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

M. Bernard RIVES et M. Patrick FLIPPE s'interrogent et craignent que la gestion des forêts, actuellement déléguée à l'ONF, ne devienne communautaire.

Mme Chantal ROUX précise que la Charte n'empiète pas sur les compétences de l'ONF et si un jour la gestion de la forêt devenait compétence de la communauté de communes, ce serait une décision imposée par l'Etat sans rapport avec la signature de la Charte. Mme Suzanne GUERIN abonde dans ce sens.

Mme Estelle CIZERON précise que cette charte a pour but de sensibiliser les citoyens sur le thème de la forêt.

Voix pour : 3  
Voix contre : 4  
Abstention : 2

Délibération rejetée.

### **8 - Délibération n° 08/2022 : Groupement de commande pour réalisation d'audits énergétiques avec la CCSP**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon a constitué un groupement de commande portant sur la réalisation d'audits énergétiques lors du conseil communautaire du 28 février 2022.

Ce groupement de commande permet de répartir les rôles comme suit :

Rôle de la CCSP :

- Passer les marchés (accord cadre à bons de commande).
- Gérer le marché avec consultation préalable des membres (avenants etc.)

Rôle des membres du groupement :

- Détermination de la nature et l'étendue des besoins à satisfaire
- Transmission au coordonnateur des données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des marchés
- Les membres du groupement exécutent, pour ce qui les concernent, l'accord cadre à hauteur de leurs besoins et notamment :
  - . la passation des bons de commande ou ordres de service,

. la gestion de la facturation.

L'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement concerné. Une fois la convention signée, il n'est plus possible pour une autre commune de rejoindre le groupement.

Il est proposé de valider le principe de constitution d'un groupement de commande selon les termes de la convention jointe.

	Coût commune HT	Recettes		Autofinancement
		ACTEE	Banque des territoires	
Réalisation audits: la mairie	3000 €	1500 €	900 €	600 €
Pourcentage	100 %	50 %	30 %	20 %

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

**Questions diverses :**

### **1 – Organisation de l'élection présidentielle**

Les élus s'organisent pour le déroulement des deux tours de l'élection présidentielle.

La séance est levée à 21h24.

Le Maire  
Chantal ROUX



Nouvelle appellation		Ancienne appellation	
	Début de la voie		Fin de la voie
<b>Route de Saint-André</b>	Clot Peyrolier		La Ribière
<b>Impasse du Gabion</b>	Clot Peyrolier		Clot Peyrolier
<b>Impasse de Clot Peyrolier</b>	Clot Peyrolier		Ladroit
<b>Impasse de la Moute</b>	Clot Peyrolier		Clot Peyrolier
<b>Route du Coin</b>	Le Coin		Clot Peyrolier
<b>Impasse Serre Jaran</b>	Le Coin		Le Coin
<b>Route des Vabres</b>	Le Coin / Les Vabres / Le Champ Darreyre / Les Charbonnels		Cougou
<b>Route des Coignes</b>	Les Fachins / Le Vallon / Roland		Le Coin
<b>Rue du Chef Lieu</b>	Champ de Loche		Les Fachins
<b>Chemin de l'Église</b>	Les Fachins		Les Fachins
<b>Route des Fachins</b>	Les Fachins / Champ Ladroit / Roland		Champ Ladroit
<b>Impasse Roland</b>	Champ Ladroit		Roland
<b>Impasse Pra-Longuet</b>	Champ Ladroit		Roland
<b>Route des Gaillards</b>	Champ Ladroit / Roland / Pra Longuet		Champ Ladroit / Les Gaillards
<b>Traverse des Gaillardines</b>	Les Gaillards		Les Gaillards
<b>Impasse les Augustins</b>	Peyre des Fachins		Les Augustins
<b>Route des Manins</b>	Les Gaillards / Les Touisses / derrière Les Augustins / Les Augustins		Pré de Lière / Chapelle / Clot Ravel / Fontenier / Pite Couron / Martinat / Clot Arnaud / Les Moyniers / Rabast
<b>Impasse des Manins</b>	Les Manins		Les Manins
<b>Route des Salettes</b>	Les Salettes		Les Salettes
<b>Route des Touisses</b>	Les Salettes / Maradou / Fondon / Pré Gardin		Les Touisses
<b>Chemin de l'Ubac</b>	L'Ubac / Le Clot		L'Ubac
<b>Impasse des Champs</b>	Les Salettes		Les Salettes

<b>Chemin du Serre</b>	Le Serre	Le Serre	Le Serre
<b>Chemin Combe Brézés</b>	Le Serre	Le Serre	Le Serre
<b>Chemin de Croty</b>	Lespinel / Le Vallon	Lespinel / Le Vallon	Croty
<b>Route de Saint-Sauveur</b>	Champ de Loche / Le Real / Serre Bleine / Les Garcins	Champ de Loche / Le Real / Serre Bleine / Les Garcins	Terre Noire
<b>Route de la Madeleine</b>	Pied de Chanchoire / Esparons / La Madeleine	Pied de Chanchoire / Esparons / La Madeleine	Clot Peyrolrier
<b>Impasse Magdelaine</b>	Route de la Madeleine	Route de la Madeleine	Route de la Madeleine
<b>Impasse du Calla</b>	Route de la Madeleine	Route de la Madeleine	Route de la Madeleine
<b>Route de Beauregard</b>	Le Plan	Le Plan	Le Plan
<b>Impasse du Miroir du Roc</b>	Le Plan	Le Plan	Le Plan
<b>Traverse des Pommiers</b>	Le Plan	Le Plan	Le Plan
<b>Route de Beauvoir</b>	Le Plan / Combe Belle / Barbore	Le Plan / Combe Belle / Barbore	Beauvoir
<b>Impasse de Beauvoir</b>	Beauvoir	Beauvoir	Beauvoir
<b>Route du Bout du Plan</b>	Le Plan / Combe Belle	Le Plan / Combe Belle	Bout du Plan
<b>Chemin de Combe Belle</b>	Le Plan	Le Plan	Combe Belle
<b>Impasse des Vignes</b>	Esparons / Pied de Chanchoire	Esparons / Pied de Chanchoire	Bout du Plan
<b>Impasse des Terrasses de Chanchoire</b>	Pied de Chanchoire	Pied de Chanchoire	Pied de Chanchoire
<b>Route des Orres</b>	Pied de Chanchoire / Les Salettes / Rabast / Pied Maure / Le Vallon	Pied de Chanchoire / Les Salettes / Rabast / Pied Maure / Le Vallon	Lespinel
<b>Impasse du Pied de Chanchoire</b>	Pied de Chanchoire	Pied de Chanchoire	Pied de Chanchoire
<b>Route des Charniers</b>	Champ de Loche / dessous l'Eglise / Pré La Croix / Le Real / Pré Lavie / Les Charniers / Pré Charnier	Champ de Loche / dessous l'Eglise / Pré La Croix / Le Real / Pré Lavie / Les Charniers / Pré Charnier	Grand Champ
<b>Chemin des Michels</b>	Les Michels	Les Michels	Les Michels
<b>Chemin des Guïches</b>	Les Michels	Les Michels	Les Michels
<b>Traverse Domaine Blanche Richard</b>	Route de la Madeleine	Route de la Madeleine	Route de Beauvoir